

N° 68 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-12-2002

Sporadique, aigre-doux, frondeur (13^e année). Dernier numéro paru : 1^{er}-10-2002.

Feuille concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts).

I ■ Procès de Paysages de France : impressions d'audience

(1) On manquait de places assises, ce 26 novembre 2002, dans la salle d'audience du tribunal de grande instance de Grenoble, pour accueillir les quelque cent vingt personnes venues soutenir Paysages de France. L'association, bête noire des vandales de haut vol, était attaquée, pour la première fois de son existence, par un publicitaire, précisément l'afficheur Défi-France, champion du monde de la publicité lumineuse. Ce marquage des cerveaux par milliers au fer rouge, bleu, jaune, vert, blanc... Cette sinistre ponctuation de nos perspectives urbaines. Ces déchirures criardes dans le tissu poétique de la nuit. L'objet du litige ? Des infractions caractérisées dudit afficheur au Code de l'environnement. Pour avoir eu l'outrecuidance de les dénoncer dans son modeste semestriel *Action-Paysage*, l'association se retrouvait poursuivie pour diffamation. Mais peu importe.

(2) L'événement, c'était plutôt la foule des sympathisants entassés sur les bancs, et les trente ou quarante autres obligés d'assister debout à une audience de près de deux heures. De quoi vous donner chaud au cœur dans ce glacial prétoire ! De quoi faire souffler sur les deux prévenus – Pierre-Jean Delahousse, président-fondateur de l'association, et Bernard Durand, directeur de la publication – un vent de légitimité, avant même que justice ne leur fût rendue. Plus encore que la présence d'une caméra de télévision (M6 devait ouvrir son journal du soir sur le sujet), les centaines de lettres de soutien reçues par l'association, notamment d'un bon nombre de personnalités et de parlementaires, attestaient qu'on était bien en présence d'un procès peu ordinaire.

(3) Cent mille euros ! C'est ce qu'a réclamé l'avocat de Défi-France au terme d'une plaidoirie juridico-soporifique d'où se détachait cet argument bien cocasse de la part d'un spécialiste en la matière : « C'est une campagne publicitaire monstrueuse qui nous est faite. » Cent mille euros ! C'est donc ce que réclame à son tour l'avocat de l'association pour préjudice moral et procédure abusive.

(4) Toutefois, de cette audience, nous ne retiendrons pas tant la joute infinie, prévisible, entre les avocats que le silence du public. Les trois juges eux-mêmes, apparemment moins sensibles aux arguties juridiques que touchés par l'universalité de l'enjeu, n'auront pu qu'être impressionnés par tant de dignité : lorsque le directeur de la publication, invité, tout à la fin, à s'expliquer, eut achevé l'envolée philosophique qui lui a servi de défense, sa péroraison sur la place hypertrophiée de la publicité dans l'espace public a déclenché des salves d'applaudissements. La présidente du tribunal aurait pu prendre la mouche. Il n'en a rien été. Jugement le 2 janvier 2003.

II ■ Quelques soutiens reçus par Paysages de France

ARCABAS (peintre et sculpteur) : « Je suis scandalisé. »

Frédéric BEIGBEDER (écrivain) : « Nous vivons une situation ubuesque : une association de défense de l'environnement est attaquée par une entreprise qui pollue au mépris de la loi. C'est le monde à l'envers ! Si l'on appliquait la législation, c'est la société Défi-France qui devrait être poursuivie. »

Marie-Christine BLANDIN (sénatrice du Nord) : « J'ai depuis toujours accompagné le travail exemplaire de votre association dont je partage les préoccupations et les objectifs quant à la protection des paysages de France contre l'invasion publicitaire qu'ils subissent. [...] Alors que votre action a permis par le passé de pallier les insuffisances des services de l'État et des lois sur l'affichage publicitaire, il me paraît incroyable que votre association puisse être condamnée pour cette action citoyenne [*sic*] exemplaire. [...] Ainsi, je tiens à vous renouveler mon soutien plein et entier aux actions de votre association. L'attaque judiciaire brutale dont vous faites l'objet relève d'un vent de répression qui souffle depuis maintenant plusieurs années sur les militants associatifs et syndicaux. J'espère sincèrement que vous réussirez à sortir de cette bourrasque en obtenant gain de cause. Avec tous mes vœux de courage et de réussite dans cette lutte. »

Yves COCHET (député de Paris, ancien ministre de l'Environnement) : « J'ai appris l'attaque dont fait l'objet votre association de la part de la société Défi-France. Je tiens à vous assurer de mon soutien dans votre combat. »

Edgar MORIN (sociologue) : « Totale solidarité. »

Hubert REEVES (astrophysicien) : « Je soutiendrai Paysages de France tout au long de la procédure qui l'opposera à Défi-France. »

Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature et Maison de la nature et de l'environnement de l'Isère (une centaine d'associations) : « Nous ne laisserons pas les agresseurs de nos paysages attaquer – avec pour but de la détruire – une association qui défend nos paysages. »

III ■ Propos épars

Pierre LEYRIS (traducteur) : « Je n'avais pas regardé la télévision depuis la mort de Betty et il faut que je la revoie pour tomber sur le pire – après la publicité où l'on étouffe déjà en toutes circonstances. » (*Pour mémoire*, José Corti, Paris, 2002, p. 119.)

IV ■ Faux divers : féministe au pilori

À Milan, fin août dernier, la jeune Angela Della Vera, représentante locale d'une importante association féministe italienne, après avoir été prise par des policiers en flagrant délit de barbouillage d'une affiche publicitaire sexiste, s'est retrouvée dans l'alternative suivante : ou dédommager le propriétaire du panneau, ou subir un châtement imaginé par celui-ci, en accord avec les autorités. Après consultation des membres de son association, et en connaissance de cause, Angela a choisi la seconde solution. C'est donc escortée par quelques policiers, ainsi que par une vingtaine de ses compagnons de combat et quelques journalistes, que la militante est retournée sur le lieu du délit, au bord d'une des principales places de la capitale lombarde. Entre-temps, l'affiche barbouillée avait été remplacée par une autre, rigoureusement identique, mais un trou avait été pratiqué dans le panneau, à l'endroit de la tête du modèle. La jeune femme, aidée par les fonctionnaires, est montée sur une plate-forme installée pour l'occasion derrière le dispositif publicitaire et a introduit sa tête dans le trou. Pendant les deux heures que devait durer son châtement, Angela ne s'est pas privée de proférer des propos antisexistes et antipublicitaires, encouragée par ses amis et la présence d'une caméra de télévision. Elle devait confier par la suite qu'un certain sentiment d'humiliation avait très vite cédé la place à la joie de pouvoir offrir à sa cause une publicité d'un nouveau genre.

V ■ Courrier des lecteurs

« Longuement j'ai regardé la mer, puis j'ai vu les hirondelles de rivage au-dessus du sable rejoindre leurs nids creusés dans la falaise. En soirée, de l'horizon arrivaient les bateaux de pêche et l'on avait le temps de les voir arriver. Sur les fils j'ai vu des hirondelles si près de moi que je pouvais les observer en détail ; ailleurs elles étaient posées sur le bord d'un toit. En plein vol, elles donnaient la becquée aux plus jeunes. J'ai vu des fontaines au milieu de grandes prairies, cueilli des hortensias si bleus. C'était la Bretagne après la Vendée où j'ai appris à cueillir la fleur de sel et où la mésange à longue queue a bien voulu se montrer. Des ruisseaux, des étangs et des arbres, des arbres en quantité où j'ai entendu et vu des bandes d'oiseaux ; c'était le Cher où nous avons traversé des villages paisiblement vivants. J'ai rejoint l'Auvergne, ses pâtures, ses bois, grimpé le chemin vers le ciel des faucons, observé les milans depuis la terrasse, trempé mes mains dans l'eau d'une source auprès des terres rouges et aimé son large horizon. J'ai retrouvé la Dordogne et la Vézère, je baignais dans le vert et caressais les pierres ocre. J'y ai découvert les dessins, sculptures d'hommes vivant il y a 13 000 ans puis j'ai quitté l'été dans un jardin inoubliable, déjeuné près d'un figuier en très amicale compagnie, comme partout où je suis passée.

Et j'oubliais les papillons, les merveilleux papillons observés tout l'été. Que mes yeux se sont régalez pendant ces vacances !

Pourtant j'aime la ville, ma ville, et chaque retour me rend heureuse. Mais ma ville m'a brutalement accueillie par des panneaux publicitaires en nombre, et les gens que je croisais étaient souvent marqués. Femmes et hommes-sandwichs ayant payé pour travailler au renom d'entreprises d'uniformisation et d'obéissance à la mode du paraître et de l'appartenance et de la quantité d'argent dépensé.

Ma ville, ma belle ville, il me faut choisir mes parcours, ne pas oublier de placer le plus de jardins possible à traverser sur mes parcours, continuer à regarder vers le haut, les façades, les toits, les arbres ; ne pas m'asseoir aux terrasses où les cafés n'offrent que des tables publicitaires, continuer à rêver dans les couloirs du métro pour éviter de voir les murs publicitaires.

Je ne veux pas finir dans un labyrinthe publicitaire où il faudra regarder à peine en clignant les yeux, se boucher les oreilles et garder ses mains dans ses poches... car vous n'avez pas tout vu : « ils » vont bientôt inventer la publicité en relief et en braille (que les aveugles ne soient pas privés), odorante, animée... Méfiez-vous des bonbons que l'on vous offre : ils pourraient vous faire rêver publicité. » **Louise BonneNouvelle** (Montrouge), 13 septembre 2002.

(L. B. est, par ailleurs, l'auteur de *Militants narrants*, feuille sporadique largement antipublicitaire.)

VI ■ Casseurs de pub : sortie du quatrième dossier annuel

Ce magazine en couleurs de 68 pages (*Le Publiphobe* n° 49) est de nouveau en kiosque, comme chaque année, depuis novembre. Prix : 4 euros. À partir de février, on pourra le commander par correspondance (voir section IX ci-dessous).

Signalons, en particulier, page 55 de ce quatrième dossier, l'admirable dessin pleine page d'un troupeau... non ! d'un régiment de moutons en uniforme ! Prêts à tout écraser sur leur passage. Tous coiffés de la même casquette. Tous marqués du même logo. Ce logo dont il doit exister autant de spécimens que d'arbres sur la planète ! Ce logo que chacun d'entre nous croise, chaque jour, pas moins d'une ou deux centaines de fois... Cette page 55 peut servir de support à une action aussi simple et plaisante que pédagogique. Dans le bus ou le métro, voilà que vient paître juste en face de vous l'un de ces moutons à deux pattes porteurs de logo. Sa casquette, son blouson, son maillot, ses chaussures de sport... indiquent assez clairement son cheptel d'origine. Rien ne vous interdit alors de sortir votre exemplaire de *Casseurs de pub* et d'en lire, ou relire, ostensiblement, la page... 54 ! Automatiquement, c'est la page... 55 que l'herbivore aura sous le museau ! Effet miroir garanti. Mais gare aux âmes susceptibles ! Les serveurs des grandes marques ont leur fierté, et un coup de sabot est vite parti... À moins, au contraire, que l'on ne vous gratifie d'un regard en coin soudain perplexe, prémisses d'un possible renoncement à l'uniforme ! Dans ce cas, récompensez l'ovine en lui donnant à brouter la fameuse page, dont vous avez sur vous une photocopie providentielle. (*Sur cette photocopie, vous avez ajouté à la main l'adresse de Casseurs de pub.*)

VII ■ Sus à la coquille ! (Offre permanente)

Tout lecteur qui trouvera dans ce numéro une faute d'orthographe ou de ponctuation gagnera un abonnement gratuit à cinq numéros (ou verra son abonnement prolongé d'autant). Offre valable uniquement pour le premier découvreur de chaque faute.

VIII ■ Agenda

2 janvier 2003, Grenoble. Jugement du procès de Paysages de France (voir section I ci-dessus).

8 janvier, Vincennes. Réunion publique mensuelle de R.A.P. (voir section IX ci-dessous), de 20 h à 23 h, au 28, rue des Vignerons (métro Bérault, sortie de tête).

1^{er} février (sous réserve), Grenoble. Assemblée générale de Paysages de France (ouverte au public).

IX ■ Carnet d'adresses

- *Brisons nos chaînes !* (revue du Réseau pour l'abolition de la télévision), 145, r. Amelot, 75011 Paris.
- *Casseurs de pub* (la revue de l'environnement mental). 11, pl. Croix-Pâquet ; tph. 04 72 00 09 82 ; tcp. 04 78 28 57 78 ; internet : antipub.net.
- La Meute (réseau contre la publicité sexiste), 163, r. de Charenton, 75012 Paris ; internet : lameute.org.free.fr.
- Paysages de France (association agréée, spécialisée notamment dans la lutte contre l'affichage publicitaire). M.N.E.I., 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tph.-tcp. 04 76 03 23 75 ; internet : paysagesdefrance.free.fr.
- Résistance à l'agression publicitaire (R.A.P.) [association concurrente du Publiphobe]. 53, r. Jean-Moulin, 94300 Vincennes ; tph. 01 43 28 39 21 ; tcp. 01 58 64 02 93 ; internet : antipub.net.

X ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée avec votre adresse.
- Série complète des 67 numéros parus (8 euros, port et enveloppe compris).

XI ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 6 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an).
- Commandes des articles du catalogue : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée avec votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

N'oubliez pas de photocopier ce n° 68 et de le diffuser.